





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-626**

**Séance publique du**

**11 juin 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1196402-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENTIS**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021

**Nomenclature : 4.4**  
Autres catégories de personnels

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENTIS- Décision du  
Conseil

Mes chers Collègues,

Compte tenu du contexte sanitaire actuel qui fragilise les étudiants dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé d'apporter son soutien de plusieurs manières.

Tout d'abord en privilégiant le recrutement des étudiants pour la campagne 2021 des contrats saisonniers (141 équivalent mois conformément à la délibération du 12 février 2021).

Ensuite en développant l'accueil des stagiaires et en mobilisant les directions pour l'accueil des étudiants en recherche de stage qui se retrouvent en difficultés pour valider leur parcours de formation.

Enfin, en permettant de recruter davantage de jeunes en apprentissage et d'augmenter le nombre de contrats d'apprentissage de 27 à 31 pour l'année scolaire 2021/2022. Pour rappel, il avait déjà été décidé de passer de 23 à 27 contrats lors du Conseil Municipal du 26 mars 2021. Soit un effort de 8 postes en plus pour l'année scolaire 2021/2022 qui représente un coût supplémentaire, sur cette période, estimé à 125 000€.

La mise en œuvre des recrutements se déroule selon le calendrier suivant :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| 1/ Recensement des besoins dans les différents services | janvier/février   |
| 2/ Analyse des demandes et arbitrage                    | mars/avril        |
| 3/ Campagne de recrutement                              | mai à août        |
| 4/ Démarrage des contrats                               | septembre/octobre |

L’instruction des demandes formulées par les services suppose de s’interroger sur les conditions d’accueil de l’apprenti, notamment pour les plus jeunes pour lesquels la présence du maître d’apprentissage à ses côtés s’avère nécessaire. En plus de ces conditions minimales requises pour permettre un accueil de l’apprenti dans de bonnes conditions, une attention particulière devra être portée sur les mesures et gestes à respecter en lien avec le contexte sanitaire spécifique.

Le coût prévisionnel engendré par ce dispositif sur l’année scolaire 2021/2022 (du 1er septembre 2021 au 31 août 2022) est présenté à titre indicatif dans le tableau ci-dessous.

**Projections du coût estimé de l’apprentissage pour 2021/2022 (31 apprentis)**

Année civile	Période	Rémunérations		Coût total Rémunérations (1)	Coût Formation		TOTAL Ville (1)+(2)
		Salaires TCC*	Indemnisation Maître d'apprentissage		Pris en charge par le CNFPT	Pris en charge par la Ville (2)	
2021 (4 derniers mois)	01/09/2021 au 31/12/2021	136 063 €	18 721 €	154 784 €	26 538 €	32 436 €	187 220 €
2022 (8 premiers mois)	01/01/2022 au 31/08/2022	294 230 €	37 443 €	331 673 €	53 077 €	64 872 €	396 545 €
<b>TOTAL année scolaire</b>		<b>430 293 €</b>	<b>56 164 €</b>	<b>486 457 €</b>	<b>79 615 €</b>	<b>97 307 €</b>	<b>583 765 €</b>

(\*) Toutes Charges comprises

**TOTAL Ville** = Coût total rémunérations (1) + Coût formation restant à prendre en charge par la ville (2)

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-DECIDER** Le renforcement de l’effort de la collectivité en faveur de l’apprentissage et l’augmentation à 31 contrats pour l’année scolaire 2021/2022. L’incidence financière sera imputable au budget 2021 dont les lignes budgétaires dédiées présentent les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

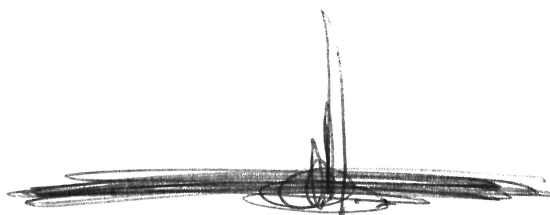
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»